



Convocation d'un mineur pour être entendu par Monsieur Le délégué

Par **ejerra**, le **15/06/2013** à **00:10**

Bonsoir,

J'espère ne pas me tromper de sujet de forum, je voudrai avoir un renseignement si possible assez rapidement.

Voilà la raison:

Mon fils (17 ans qui fera 18 en aout) mais mineur au moment des faits, avait un peu arrosé la nuit du 1er de l'an et dans une discothèque (où on les avait laissé entrer lui et ses copains sans pièces d'identités mais contre 10€!!)il y a eu une petite bagarre entre un de ses copains et un inconnu et le videur s'en est pris au copain de mon fils.

De colère, mon fils est parti dehors et a tapé le rétroviseur d'une voiture qui est resté en suspend, ce qu'il n'avait pas vu c'est qu'elle était garée devant la gendarmerie et qu'ils étaient là!! Ils l'ont interpellé aussitôt, alcool test positif,il a voulu se défendre un peu donc ils l'ont menotté et amené au poste, ils nous ont appelé(parents) à 5h30 du matin pour aller le chercher.

Ils nous ont dit de repartir à 14h pour la déposition, ainsi qu'au propriétaire de la voiture. A 14h notre fils leur dit que son geste était complètement involontaire, que c'était dû à l'énervement pour l'histoire de son copain, mais en aucun cas dans l'intention de casser, avec le propriétaire aucun problème nous nous sommes arrangés à l'amiable et payé la réparation de son rétroviseur.

Les gendarmes nous avaient dit qu'on recevrait une petite amende, mais aujourd'hui nous avons reçu une convocation

pour le 26 juin du tribunal de grande instance de ... "[fluo]convocation d'un mineur et de son représentant légal"

"Afin d'être entendu par Monsieur...Délégué de Monsieur le Procureur de la République,

convocation conséquent à la commission de l'infraction suivante:

Dégradation ou détérioration volontaire du bien d'autrui causant un dommage léger (7905)[/b] et **ivresse publique et manifeste(6252)à...le 31/12/2012**

[/fluo]

Voilà, je vous ai tout détaillé et je voulais savoir s'il faut prendre un avocat? Faut il le prendre à l'avance ou peut il se prendre sur le moment au tribunal même car nous ne savons pas du tout comment ça se passe, quelles sanctions risque t-il? et amende de combien à peu près?, peut on lui repousser la date de la présentation de l'examen du permis de conduire car il fait 18 ans le 7 aout?

Il est apprenti charpentier et a de très bonnes notes au CFA où il se trouve, aucun ennui avec l'employeur non plus et nous parents nous n'avons jamais eu d'ennuis avec lui, très facile à élever, très gentil et reconnaissant envers nous toujours,dès tout petit nous lui avons appris la politesse, ponctualité à l'école comme au travail, il est très apprécié de tout le monde il n'a jamais eu d'ennuis nulle part, à part cet excès.

Si quelqu'un pouvait me répondre assez rapidement car nous nous faisons du souci, lui aussi d'ailleurs, en vous remerciant énormément d'avance.